



## Obtenir le label

Les conditions d'attribution de la Marque Tourisme et Handicap sont formalisées par le ministère chargé du tourisme qui confie à l'association Tourisme et Handicaps la mission d'aider la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour son déploiement et sa promotion

[Comment obtenir la marque tourisme et Handicap ?](#)

[Comment apprécier mon aptitude à candidater ?](#)

[A qui m'adresser ?](#)

[Comment est attribuée la marque Tourisme & Handicap ?](#)

[Décision](#)

[Les critères d'évaluation de la marque Tourisme & Handicap ?](#)

## Comment obtenir la marque tourisme et Handicap ?

Tout prestataire de services touristique peut se porter candidat à la Marque Tourisme et Handicap. C'est une démarche volontaire, qui l'engage à assurer, de façon pérenne, un accueil de qualité à la clientèle handicapée qu'il souhaite recevoir.

## Comment apprécier mon aptitude à candidater ?

- Le candidat peut consulter les cahiers des charges de référence sur lesquels son établissement sera évalué par deux évaluateurs dument formés par l'Association Tourisme et Handicaps
- Il est fortement conseillé de réaliser un premier état des lieux de votre accessibilité. Pour cela vous pouvez référencer gratuitement votre établissement ou mettre à jour vos critères d'accessibilité sur le site [accessible.net](#), annuaire en ligne des ERP accessibles.

## A qui m'adresser ?

Si vous souhaitez

Annette MAS

Charlotte VE

Veuillez trouv

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrier l'utilisation cliquez sur "Paramétrier les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

75 - PAR

	Tourisme et Handicaps	<a href="mailto:handicaps@orange.fr">handicaps@orange.fr</a>	11 10 41
	Charlotte Vella - Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France	<a href="mailto:cvella@visitparisregion.com">cvella@visitparisregion.com</a>	01 73 00 77 43
	François Polverel - Office du Tourisme et des Congrès de Paris	<a href="mailto:fpolverel@parisinfo.com">fpolverel@parisinfo.com</a>	01 49 52 42 70 07 77 94 79 24
77 - SEINE ET MARNE	Berta LECHARTIER - Seine-et- Marne Tourisme	<a href="mailto:bertha.lechartier@attractivite77.fr">bertha.lechartier@attractivite77.fr</a>	
	Marjolaine ALIX - Château de Fontainebleau	<a href="mailto:marjolaine.alix@attractivite77.fr">marjolaine.alix@attractivite77.fr</a>	01 44 11 10 41
78 - YVELINE	Annette MASSON - Association Tourisme et Handicaps	<a href="mailto:ass-tourisme-et-&lt;br/&gt;handicaps@orange.fr">ass-tourisme-et- handicaps@orange.fr</a>	01 73 00 77

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétriser l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

91 - ESSONNE	Ghislain Fenouil - Maison du Tourisme de l'Esso	<a href="mailto:g.fenouil@essonnetourisme.com">g.fenouil@essonnetourisme.com</a>	01
			64 97 95 10
92 - HAUTS- DE-SEINE	Annette MASSON - Association Tourisme et Handicaps	<a href="mailto:ass-tourisme-et-&lt;br/&gt;handicaps@orange.fr">ass-tourisme-et- handicaps@orange.fr</a>	01 44 11 10 41
	Charlotte Vella - Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France		01 73 00 77 43
93 - SEINE- SAINT-DENIS	Annette MASSON - Association Tourisme et Handicaps	<a href="mailto:ass-tourisme-et-&lt;br/&gt;handicaps@orange.fr">ass-tourisme-et- handicaps@orange.fr</a>	01 44 11 10 41
	Charlotte Vella - Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France		01 73 00 77 43
94 - VAL DE MARNE	Annette MASSON - Association Tourisme et Handicaps	<a href="mailto:ass-tourisme-et-&lt;br/&gt;handicaps@orange.fr">ass-tourisme-et- handicaps@orange.fr</a>	01 44 11 10 41
	Charlotte Vella - Comité Régional du		01 73
95 - VAL D'OISE	Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétriser l'utilisation cliquez sur "Paramétriser les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.		

Charlotte Vella - Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France	<a href="mailto:cvella@visitparisregion.com">cvella@visitparisregion.com</a>	01 73 00 77 43
--	--	----------------------------

Retrouver vos [contacts par région](#).

Le candidat à la labellisation adresse sa demande et son acte d'engagement, (garantissant l'accueil et la préservation de l'accessibilité permanente du site) à l'instance régionale de concertation du label, mise en place sous la responsabilité des DIRECCTE.

## Comment est attribuée la marque Tourisme & Handicap ?

A réception de la demande par mail, un binôme d'évaluateurs prendra contact pour une visite de l'établissement et pour compléter le dossier le cas échéant.

Ces évaluateurs ont pour mission de visiter et d'évaluer l'ensemble du site et des services ouverts à la clientèle et l'évaluation porte obligatoirement sur les quatre familles de handicap (auditif, mental, moteur, visuel)

## Décision

L'évaluation établie, la commission régionale d'attribution de la Marque examine le rapport motivé des évaluateurs en tenant compte non seulement des critères mais aussi d'une approche humaine et de bon sens.

Il s'agira en effet de prendre en compte des situations spécifiques dans un environnement donné, sans négliger d'éventuels services ou accompagnements substitutifs qui permettent de garantir aux personnes handicapées, un maximum d'autonomie sur le lieu de loisirs.

La composition paritaire de la commission régionale est un atout pour atteindre cet objectif.

La marque nationale « Tourisme et Handicap » peut alors être accordée pour deux, trois ou quatre familles de handicap (auditif, mental, moteur et visuel).

La marque est attribuée pour une durée maximale de cinq ans et les sites labellisés reçoivent alors une notification.

## Les cookies

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrier l'utilisation cliquez sur "Paramétrier les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Cahier des charges

Cahier des charges

Espaces

Gestionnaire

Héberger

- [Hébergements insolites](#)
- [Itinéraires de promenades et de randonnées](#)
- [Parcs à thème et de loisirs](#)
- [Restauration](#)
- [Salles de spectacles](#)

\*Gestionnaires sites touristiques : musées, châteaux, monuments, expositions et lieux d'exposition permanents, aquarium, artisanat, bibliothèques et médiathèques, écomusées, fermes pédagogiques, lieux de culte, sites archéologiques, visites guidées, visites d'entreprises (fromageries, vignobles, biscuiteries, caves, sites industriels, mines, moulins, ...)...

Le candidat peut également être consulté les cahiers des charges illustrés qui lui permettront de se préparer si besoin est.

Retrouvez à la suite les cahiers des charges illustrés de la marque :

- [Cahier des charges « Caractéristiques Générales » Illustrés](#)
- [Cahier des charges « Hébergement » Illustrés](#)
- [Cahier des charges « Restauration » Illustrés](#)

## Renouvellement

Au terme des 5 ans, la marque est renouvelable par avenant après contrôle du maintien des critères d'accueil et d'accessibilité.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétriser l'utilisation cliquez sur "Paramétriser les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.